

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

### Note de présentation

Le Budget Primitif 2020 a été voté, en Décembre 2019, sans la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser, il convient aujourd'hui de les intégrer au Budget Supplémentaire.

En effet, l'intégration des résultats et des restes à réaliser ne peut se faire qu'après le vote du compte administratif.

Il permet également de procéder aux ajustements des prévisions par rapport au Budget Primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Il convient de rappeler à l'assemblée les résultats du Compte Administratif 2019 incorporés dans ce Budget Supplémentaire :

Fonctionnement dépense (compte 002) : - 12 219.69 €

Investissement recette (compte 001) : + 48 148.91 €

Ainsi que les Restes A Réaliser (section d'investissement) :

En dépense : 16 816.91 €

En recette : 0.00 €

Ce budget Supplémentaire a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité du service rendu.

Rappelons que les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget annexe des IRVE. D'un côté, la section de fonctionnement, outil de gestion des affaires courantes, de l'autre, la section d'investissement, qui a essentiellement vocation à modifier la consistance ou la valeur patrimoniale de la Collectivité Territoriale.

Les réajustements concernent essentiellement :

En section de fonctionnement dépense, la gestion du contrat de maintenance des bornes.

En section de fonctionnement recette, l'encaissement de la subvention de fonctionnement du budget principal afin de ne pas augmenter excessivement le tarif aux usagers

En section d'investissement dépense pour l'acquisition d'un logiciel de gestion et l'installation d'une borne électrique.

En section d'investissement recette, il convient de supprimer la participation d'une collectivité à une nouvelle installation de borne.